

OFFRE EKO PARTICULIERS PRIME +

<p>Caractéristiques de l'offre</p>	<p>Durée de l'engagement</p> <p>Initiative de la livraison</p> <p>Caractéristiques du matériel de stockage</p>	<p>Le Client a la possibilité de souscrire un contrat d'une durée maximum de 5 ans</p> <p>Sur commande du Client ou à l'initiative de DISTRIGAZ PROVENCE en cas de souscription au service jauge à distance. Services gratuits et sans surtaxe en cas de livraison sur commande du Client.</p> <p>Citerne aérienne de 500 kg à 1750 kg déterminée par Distrigaz Provence selon consommation prévisionnelle et configuration du site Client.</p>
<p>Prix de la fourniture du GPL</p> <p>(L'article II.4.a des Conditions Générales)</p>	<p>Offre valable uniquement pour les nouveaux clients dans le cadre de la mise en place d'une 1^{ère} installation DISTRIGAZ PROVENCE</p> <p>Frais de livraison</p>	<p>2623.22€ TTC/Tonne (dont remise sur barème de 15% valable sur toute la durée du contrat hors reconduction tacite) Ce prix inclut la TICPE (montant en 2021 soit 79.56 € TTC/T). Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit sur le prix du GPL.</p> <p>Aucun Frais si livraison ≥ 501 kg</p> <p>45€ TTC/T pour livraison entre 301 et 500 kg</p> <p>72€ TTC/T pour livraison entre 201 et 300 kg</p> <p>Pas de livraison si commande < 200kg</p>
	<p>Règles de modification de prix</p> <p>(L'article II.4.a des Conditions Générales applicables)</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'article L224-18 4° du Code de la consommation, le contrat prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'article II.4.a des Conditions Générales. Précisément, les prix mentionnés au barème et leurs évolutions dépendent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la zone géographique du lieu de livraison -de la consommation annuelle - de la quantité commandée, -des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et à la variation de la parité euro/dollar, - de l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de passage en dépôt, coûts de transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL, - des Investissements permanents liés au parfait maintien des infrastructures, de transport et de stockage, - de la fiscalité applicable notamment la TICPE, - des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes environnementales des installations de stockage.

Frais de mise à disposition de la citerne (article II.4.b applicables)	Frais d'installation Frais annuels de location Montant du dépôt de garantie ou Consignation (restituée en fin de contrat)	0€ (sauf éventuels surcoûts liés à des conditions exceptionnelles) Non applicable De 100€ à 300€ selon capacité de la citerne 100€ : 500 kg 100€ : 1000 kg 300€ : 1750 kg												
Frais de maintenance et entretien de la citerne	Frais de déplacement Facturation de l'Inspection périodique réglementaire tous les 48 mois maximum	144€ TTC 54€ TTC												
Frais de sortie du contrat (article IV.12.c des Conditions générales applicables)	-Frais de retrait de la citerne VIDE -Frais de neutralisation éventuelle (dans les conditions de l'article IV.12.b des Conditions Générales applicables) -Frais de retrait avec moins de 500kg de gaz. Le Gaz restant est remboursé. -Frais de retrait avec plus de 500kg de gaz. Le Gaz restant est remboursé. -Frais dégressifs de résiliation anticipée après installation de la citerne -Frais de dossier (en cas de résiliation au-delà du délai de rétractation sans frais de 14 jours et avant installation du réservoir)	<table border="0"> <tr> <td>450€ TTC : 500kg ou 1000kg</td> <td>462€ TTC : 1750kg</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sur devis</td> </tr> <tr> <td>648€ TTC : 500kg ou 1000kg</td> <td>660€ TTC : 1750kg</td> </tr> <tr> <td>1155€ TTC : 500kg ou 1000kg</td> <td>1656€ TTC : 1750kg</td> </tr> <tr> <td colspan="2">876€ TTC</td> </tr> <tr> <td colspan="2">390€ TTC</td> </tr> </table>	450€ TTC : 500kg ou 1000kg	462€ TTC : 1750kg	Sur devis		648€ TTC : 500kg ou 1000kg	660€ TTC : 1750kg	1155€ TTC : 500kg ou 1000kg	1656€ TTC : 1750kg	876€ TTC		390€ TTC	
450€ TTC : 500kg ou 1000kg	462€ TTC : 1750kg													
Sur devis														
648€ TTC : 500kg ou 1000kg	660€ TTC : 1750kg													
1155€ TTC : 500kg ou 1000kg	1656€ TTC : 1750kg													
876€ TTC														
390€ TTC														
Autres Frais	Garantie de prix 24 mois Remise commerciale	Non applicable Aucun frais (remise incluse dans l'offre)												

Options	<p>Accès DP + selon capacité citerne</p> <p>Installation d'une jauge à distance</p> <p>Prime changement de chaudière Gaz à Haut Rendement Energétique</p> <p>Prime parrainage</p>	<p>129.60€ TTC /an (500 kg et 1000 kg) 165.60€ TTC/an (1750 kg)</p> <p>Matériel : 324€ TTC et Abonnement : 66€ TTC/an</p> <p>400€ TTC sous forme d'avoir gaz + aide fabricant Chaudière + primes énergie (nous consulter)</p> <p>150€ pour le Parrain et 150€ pour le Filleul</p>
Somme des frais sur la durée du contrat, hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat	<p>Cas standard d'une citerne aérienne 1000 kg /contrat de 5 ans</p>	<p>Installation : Offerte</p> <p>Consignation : somme restituée en fin de contrat</p> <p>Maintenance : 198€ tous les 48 mois</p> <p>Frais de retrait citerne vide : 450€ TTC</p> <p>Soit un total de :</p> <p>648€ TTC sur toute la durée du contrat de 5 ans</p>
Estimation du coût annuel	<p>Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude dans une résidence principale.</p>	<p>Pour une consommation de 1.37 tonne de GPL dans l'année : 3723.41€ TTC</p> <p>Dont 3593.81€ TTC de Budget Gaz</p> <p>Dont 129.60€ TTC de frais</p>

Conformément aux dispositions de l'article L22422 alinéa 1 du Code de la consommation et aux conditions générales applicables « Tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur; assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peut, tant qu' il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification. »

